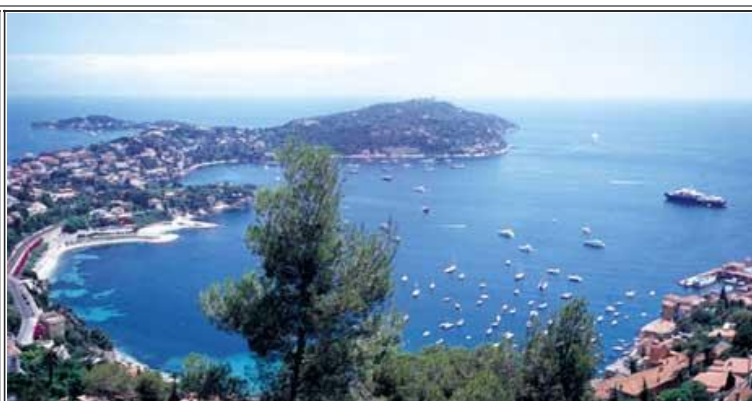


[Résultats 02/03](#)[Résultats 03/04](#)[Résultats 04/05](#)[Résultats 05/06](#)[Résultats 07](#)[Résultats 08](#)[Résultats 09](#)[Résultats 10](#)[Résultats 11](#)[Résultats 12](#)[Résultats 13](#)

Société
Hôtelière
&
Immobilière
de Nice

Code ISIN : MLHN

[Résultats 14](#)[Nouvelles-News](#)[Alliances](#)[Actionnaire](#)[Shareholder](#)[Liens - Links](#)[Accueil-Home](#)[Nationalités](#)[Actionariat](#)[Assemblée](#)[Cours Action](#)[Résultats 15](#)[Résultats16](#)[Résultats17](#)[Résultats18](#)[Résultats19](#)[Résultats 20](#)

Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale du 25 juin 2021

[Bilan 2017](#)[Bilan 2018](#)[RGDP-GDPR](#)[Bilan 2019](#)[Bilan 2020](#)

CÔTE D'AZUR
FRANCE

Rapport
du Conseil
d'
Administration

WARWICK
HOTELS AND RESORTS

SPLENDID
HOTEL
★★★★



Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

- * présentation des états financiers.
- * situation, activité et résultats de notre société durant l'exercice écoulé.
- * évolution prévisible et perspectives d'avenir.
- * évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.
- * activité de la société en matière de recherche et de développement.
- * impact social et environnemental de l'activité de la société.
- * rémunération des dirigeants.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Il est utile de vous informer que les états financiers sont établis au siège de la société grâce à l'acquisition d'un logiciel générant les états et la liasse fiscale. SITUATION : En raison de la pandémie mondiale, l'année 2020 a été marquée par deux fermetures complètes des deux hôtels. Pour l'hôtel Splendid fermeture du 19 mars 2020 au 3 juillet 2020 puis du 8 novembre au 31 décembre 2020 soit plus de cinq mois. Pour l'hôtel Gounod, fermeture du 15 mars 2020 au 5 août 2020 puis du 14 septembre au 31 décembre 2020 soit dix mois. Du fait de ces fermetures, les salariés ont été placés en chômage partiel et nous avons perçu à ce titre la somme de 429 238.04 euros au titre de l'indemnité d'activité partiel. Nous bénéficions également au titre de l'allègement de charges sociales d'un crédit URSSAF de la somme de 381 305 euros. Cette somme a été imputée en partie sur les charges sociales 2020 à hauteur de 94 961 euros. Le reliquat de ce crédit, soit 286 344 euros sera imputé sur les cotisations 2021. Ayant perdu plus de 50% de notre chiffre d'affaires au regard de l'année 2019, nous avons également pu prétendre au Fond de Solidarité à partir de décembre 2020 et avons perçu la somme de 105 860 euros. A ce jour, la même somme nous sera versée chaque mois jusqu'en juin 2021, tant que notre chiffre d'affaires subira la perte de 50 % par rapport à la moyenne mensuelle de 2019.

RESULTATS :

Le total du bilan avant répartition est de 6 136 439 euros en 2020 pour 5 642 327 € en 2019. Nous clôturons l'exercice 2020 par un déficit de 1 570 466 euros contre un bénéfice de 297 855 euros en 2019. L'excédent brut d'exploitation en 2020 est évidemment négatif à hauteur de 983 847 euros contre un excédent positif en 2019 de 1 060 659 euros. Les dotations aux amortissements ont légèrement baissé en 2020, passant de 630 012 euros en 2019 à 603 722 euros en 2020. Le résultat d'exploitation est négatif en 2020 à hauteur de -1 562 673 euros pour un résultat d'exploitation positif de 307 118 € euros en 2019. L'actif immobilisé a diminué en 2020 passant de 4 121 730 euros pour 4 506 853 euros en 2019. Au passif : Au 31 décembre 2020 les emprunts en cours auprès des banques se montent à 4 213 851 euros. Les emprunts déjà en cours à fin décembre 2019 à hauteur de 1 775 014 euros ont été honorés les trois premiers mois de 2020 puis, suite à la demande du gouvernement auprès des banques pour faire face à la crise, reportés de six mois dans un premier temps puis finalement de 12 mois soit jusqu'en mars 2021 en ce qui concerne ceux des deux banques BNP et CREDIT COOPERATIF, et uniquement de six mois pour l'emprunt de la banque SMC, le paiement des échéances du capital et intérêts ayant repris en octobre 2020 pour SMC, les intérêts de ce même emprunt ont été prélevés toute l'année. Deux emprunts successifs de trésorerie appelés PGE (Prêt Garanti par l'Etat) et PGE SAISONNIER sont venus s'ajouter aux emprunts précédents pour travaux. Le premier PGE en mars 2020 à hauteur de 1 500 000 euros réparties sur nos trois banques et le second nommé PGE S à hauteur de 950 000 euros en décembre 2020. Ces deux emprunts étant remboursable, pour l'instant, sur maximum cinq ans, et dans des conditions à choisir par l'entreprise, nous avons choisi de reporter le début du remboursement d'une année, nous commencerons donc à rembourser le premier PGE en mars 2022. Pour le second, dit PGE S, nous devons prendre la décision en décembre 2021. Au compte de résultat : le chiffre d'affaires des deux établissements a évidemment chuté et passe de 6 351 601 euros en 2019 à 1 718 871 euros en 2020. Les charges d'exploitation ont chuté par la force des choses et passent de 6 083 024 euros en 2019 à 3 424 778 euros en 2020. Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 1 562 673 euros contre un résultat positif de 307 118 euros en 2019. En raison du report d'une année des emprunts et de leurs intérêts des emprunts BNP et Crédit Coopératif, les charges financières passent de 20 012 euros en 2019 à 4 510 euros en 2020. Le résultat net 2020 est un déficit de 1 570 466 euros contre un bénéfice de 297 885 € en 2019.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation : - La valeur comptable des actifs et des passifs ; La dépréciation des créances clients ; La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ; La dépréciation des stocks ; Les impôts différés actifs ; L'estimation des passifs ; Les pertes d'exploitation futures ; - Le chiffre d'affaires ; - Les « covenants bancaires » ; - Le coût du chômage partiel. L'hôtel SPLENDID, quatre étoiles, a fermé ses portes, faute de clients, le 16 mars 2020 pour réouverture, après validation avec le CSE des procédures de reprise, le 2 juillet 2020, avec pour conséquence une perte de chiffre d'affaires de trois mois et demi puis a refermé ses portes le 8 novembre 2020 pour ne rouvrir que le 12 mai 2021. L'hôtel GOUNOD, trois étoiles, a fermé ses portes le 16 mars 2020, faute de clients. Le Gounod a rouvert le 5 août 2020 pour refermer faute de clients le 14 septembre 2020 et n'a pas de date définitive d'ouverture à ce jour. La perte de chiffre d'affaires sera comme en 2020 importante pour les deux hôtels en 2021. Les clients éventuels de l'hôtel Gounod seront surclassés dans un premier temps à l'hôtel Splendid.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Nous vous donnons les informations suivantes, conformément à l'article L.233-13 du Nouveau Code de Commerce :

Personnes physiques et morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, ou de la moitié du capital social :

* plus de 1/20° du capital :

* plus de 1/10° du capital : Mme S.ROCKMORE, Monsieur JM TSCHANN.



* plus de 1/5° du capital : néant
 * plus de 1/3° du capital : SOPATEL
 * plus de 1/2° du capital : néant Le cours de notre action au 31 décembre 2020 est de 198 euros.

Affectation du résultat :

1 / Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 1 570 466 euros. Votre conseil vous propose d'affecter cette somme au compte report à nouveau. L'affectation que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir approuver cette affectation.

2/ Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons les mises en distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices. Exercice 2017 : néant Exercice 2018 : néant Exercice 2019 : néant

	2020	2019	2018	2017	2016
CAPITAL FIN EXERCICE					
Capital social	1.995.120	1.995.120	1.995.120	1.995.120	1.995.120
Nombre actions:					
- ordinaires	58 680	58 680	58 680	58 680	58 680
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS - RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT	1.718.871	6.351 601	5.551 536	5.422 359	5.494 043
Résultat avant impôts, participation et DAP	- 958 634	947 552	- 261 304	- 51 271	315 858
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	-15.000
Participation des salariés	0	0	0	0	0
DAP	608 539	649 697	668 449	728 075	610 627
Résultat net	-1.570 466	297 855	-407 145	- 779.346	171.231
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant DAP	-16.34	16.15	4.45	-0.87	13.32
Résultat après impôts, participation des salariés et DAP	-26.76	5.08	-6.94	-13.28	2.92
Dividende brut versé à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen équivalent temps plein	56	78	72	74	74
Montant masse salariale	1.679.801	2.298.496	2.251 303	2.406 341	1.982 926
Montant somme versée au titre des avantages sociaux	111.762	866 .44	901 713	1.052 996	946 065

Tableau des résultats des cinq derniers exercices : Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 mars 1967 et faisant apparaître les résultats de la société, au cours des cinq derniers exercices.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le confinement a bouleversé notre action commerciale puisque la plupart de nos marchés ne pouvaient venir à Nice, et que par ailleurs les réseaux traditionnels agences de voyage détaillantes / tour operateur avaient disparu ou présentaient des risques de solvabilité. Nous avons dû fortement réduire nos actions commerciales surtout sur les marchés long courrier, et proposer des offres avec des opérateurs de vente privée en mettant en avant le spa et la piscine. Par contre nous avons conservé une présence forte sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram) , surtout en période de fermeture, pour entretenir l'attention de nos clients et continuera à présenter les hôtels et la Côte d'azur comme une destination attrayante ; ces réseaux sont quasiment gratuits sauf le temps qui leur est consacré ; pour la réouverture, nous avons multiplié les offres promotionnelles, et supprimé les tarifs non modifiables non remboursables qui ont créé beaucoup de difficultés.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE Socialement nous avons bien évidemment respecté la législation française sur le travail clandestin, les précautions sanitaires et la durée du travail ; le CSE, organe de représentation du personnel est actif.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT Conformément aux dispositions de l'article 223 Quarter du Code des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne font pas ressortir de dépenses et de charges telles que prévues à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de Commerce, nous sommes tenus de compléter votre information concernant les rémunérations totales et les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société elle-même et par les sociétés qu'elle peut contrôler. A ce titre, nous vous indiquons qu'il a été perçu au cours de l'exercice 2020 :

* Par votre Président, Monsieur Michel H. TSCHANN: Au titre de son contrat de travail de Président salarié au sein de votre société, un salaire brut annuel de 60 564 euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de nourriture).

* Par votre administrateur, Monsieur Henri TSCHANN: Au titre de son contrat de travail, de Directeur Général au sein de votre société, un salaire brut annuel de 88 878 euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de nourriture).

*Par votre administrateur, Madame Marion TSCHANN Au titre de son contrat de travail, de Directrice Générale adjointe au sein de votre société, un salaire brut annuel de 58 582 euros (correspondant au salaire lui-même majoré de l'indemnité de nourriture).

Nous sommes également tenus de vous communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions rémunérés ou non détenus par chacun des mandataires sociaux dans toute société, contrôlée ou non, et même étrangère. Cette liste est annexée au présent rapport.

ACTIONNARIAT SALARIE

Les seuls salariés à détenir des actions de la société sont Madame Marion TSCHANN et Messieurs Henri et Michel TSCHANN ; dans les conditions prévues aux articles L 3332-18, L3332-19 et L3332-20 du Code du Travail ET 1225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous rappelons que la participation des salariés au capital doit être au moins égale à 3% du capital social. Le rapport de gestion devant rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au 31.12.2020, nous confirmons qu'aucun salarié autre que Madame Marion TSCHANN en tant que directrice générale adjointe, Monsieur TSCHANN Michel en sa qualité de président, et Monsieur Henri TSCHANN en sa qualité de directeur général ne sont actionnaires de la société à ce jour. Ils possèdent respectivement 20, 16 et 2895 actions soit 6.44 % du capital de la société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application de l'article L441-6-1, alinéa 1 du Code du Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent faire un rapport sur la décomposition des soldes des dettes fournisseurs à la clôture, par dates d'échéance. Ce rapport est annexé.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

Les dispositions légales des articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce relatives au Rapport du Président sur le contrôle interne, s'appliquent aux sociétés offrant leurs titres au public sur un marché réglementé. Or la société SHIN offre ses titres au public sur le marché EURONEXT ACCESS qui n'est pas un marché réglementé ; ces dispositions ne sont donc pas applicables.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel Tschann demande à Madame Machiko WAKAI TSCHANN et à Monsieur Jean-Pierre DUTEN s'ils acceptent de renouveler leurs mandats d'administrateur ; ces derniers acceptent et tout le conseil les remercie de leurs conseils passés et futurs.

Le Conseil d'Administration va étudier la réévaluation des actifs pour application dans les comptes de l'exercice 2021